

**Sujet : [INTERNET] enquête publique épandage des boues dans les communes**

**Date : 28/02/2022 à 16:41**

**Pour : <ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr>**

Bonjour

Je vous prie de bien vouloir tenir compte de mon mail ci-dessous et de l'inclure dans l'enquête publique à propos des épandages des boues provenant de la station d'épuration de Reims, qui devraient être répartis sur toutes les communes du Grand Reims.

Je vous en remercie.

Merci de bien vouloir en accuser la réception.

Cordialement

Le 28 février 2022

En lisant l'avis d'enquête publique affiché en mairie, à propos des épandages des boues provenant de la station d'épuration de Reims, qui devraient être répartis sur toutes les communes du Grand Reims, je croise un conseiller municipal.

Dans la conversation, je lui demande son avis sur celle-ci.

Tout étonné, il m'avoue qu'il n'est pas au courant de cela, qu'aucune discussion au conseil municipal n'a porté sur l'épandage des boues, aucun avis, aucune délibération au conseil municipal.

Cette enquête a donc été décidée par une minorité de personnes dans le plus total déni de démocratie. Quelle honte !!!

Quant au site de l'enquête publique :

- Trop technique pour la plupart des gens.
- Etude des risques réalisée par la société qui traite les boues des épandages (Juge et partie). Quelle confiance peut-on avoir sur les résultats !
- Site d'une réalité absolue : certaines pages sont à la verticale, d'autres illisibles, impossibilité de retour en arrière ou vers l'avant sans devoir faire défiler toutes les pages une à une.

Ce site a dû être réalisé par un stagiaire en classe de 3<sup>ème</sup> au cours d'une journée découverte. De qui se moque-t-on quand au détour d'une phrase, on peut lire : « Les enfants ne sont pas en danger, puisque l'on n'épand pas les boues sur les aires de jeux »

Problème suivant :

- Aucune étude sur les résidus médicaments (traitement contre le cancer, antibiotiques, traitements hormonaux...).
- Aucune étude non plus sur les molécules des produits chimiques utilisés tous les jours comme les lessives, les adoucissants, les produits sanitaires, les produits WC, les produits lave-vaisselle, les soins du corps et cheveux, les cosmétiques etc...

Je m'oppose formellement à l'épandage des boues sur le territoire des communes, celles-ci pouvant polluer l'eau et les terres pour des années.

Pour faire valoir ce que de droit.